



Nos Réf. MM /MM

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2020 - 34240 - 025

Objet : Réglementation circulation chantier Lotissement L'ALCYON

Le Maire de la Commune de Saint-Aunès,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article R 412-26 du Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 14/05/2020 par l'entreprise COLAS MM, 820 Rue de la Marbrerie 34740 VENDARGUES, dans le cadre des travaux de réalisation du lotissement L'ALCYON, Chemin François Serres - Les Garrigues,

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation afin de permettre l'exécution de ces travaux,

A R R Ê T É

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront règlementés Chemin François Serres :
du lundi 25 mai 2020 au vendredi 21 Août 2020 :

- circulation sur chaussée rétrécie,
- mise en place d'un alternat par feux, en fonction de l'avancement du chantier.
- stationnement interdit au niveau du chantier (sauf engins du chantier)
- vitesse limitée à 30 km/h.

Article 2 :

L'entreprise COLAS est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaire pour permettre l'application des présentes dispositions, ainsi que l'alternat par feux. Une signalisation d'approche sera également mise en place par l'entreprise aux carrefours.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

Le Maire, le Chef de la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mauguio sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire de Saint-Aunès,



Alain HUGUES

Publié ou notifié le : 18 MAI 2020